

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 25 janvier 2019

N/Réf. : 06595 (115479)

**Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 7 décembre 2018 visant à obtenir la documentation fournie par le CMQ et le CISSS de la Côte-Nord pour répondre aux recommandations du D<sup>r</sup> Jean Brochu concernant le décès de [REDACTED] et d'autres documents**

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de la nôtre transmise le 11 janvier 2019 en lien avec la demande d'accès à l'information ci-haut identifiée.

L'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Après analyse et discussion avec le Collège des médecins, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence du Collège. Ainsi, nous vous invitons à

... 2

leur formuler votre demande. Voici les coordonnées du responsable de l'accès à l'information :

Docteur Yves Robert  
Responsable de l'accès à l'information et  
de la protection des renseignements personnels  
Collège des médecins du Québec  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3500  
Montréal (Québec) H3B 0G2  
Téléphone : 514 933-4441 postes 5254 ou 5395  
Télécopieur : 514 933-3276  
Courriel : accesdocument@cmq.org

Conformément à l'article 46 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

Pièce jointe